



## Délibération n°2019/144

Date d'envoi convocation : 14/11/2019

### Nombre de conseillers

En exercice : 78

Présents : 57

Absents : 23

- dont suppléés : 2

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 70

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à la Commune Nouvelle de Marolles-les-Braults.*

### Présents :

CECONI Nadine, BASSELOT Patrice, VOGEL Géraldine, MEUNIER Fabrice, BARRE Frédéric, GODET Alain, JARRY Laëtitia, LEMONNIER Thierry, VOGEL Jean-Pierre, BOTHEREAU Laurent, AMBROIS Katia, BOUCHEE Jean-Claude, CHOPLIN Jean-Bernard, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, VITSE Jean-Patrick, LANGLET Christiane, DE PIEPAPE Guy-René, BEAUCHEF Frédéric, BRYJA Caroline, RAGOUIIN Christophe, COLIN Stéphanie, EVRARD Gérard, GOMAS Vincent, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, LEFEBVRE Jean-Michel, MAUDUIT Claude, BELLUAU Francis, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, GUILMIN Eric, LEROI Annick, GOURDEL Michel, GUIBERT Jean-Denis, BIDAULT Alain, MORIN Claude, AUBRY Geneviève, CHOTARD Pascal, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FOUCHER Huguette, GUYOT Viviane, RICHARD Philippe, TESSIER Jean-Yves, FABUREL Luc-Marie, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, FOUQUERAY Jean-Louis, LEROUX Dany, CORNUEIL Didier, DANDELEUX Michel (suppléant), CASANOVA François (suppléant)

### Absents excusés :

- CRINIER Loïc remplacé par DANDELEUX Michel suppléant
- MORIN Luc remplacé par CASANOVA François suppléant
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à VOGEL Géraldine
- GUILLOPE Rose-Marie donnant pouvoir à VOGEL Jean-Pierre
- PLEVER Marie-Laure donnant pouvoir à GODET Alain
- HERVE Annie donnant pouvoir à PLESSIX Sandrine
- LOUVARD Alice donnant pouvoir à RAGOUIIN Christophe
- VRAMMOUT Jacky donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- DEROYE Christelle donnant pouvoir à LEFEBVRE Jean-Michel
- JONCHERAY Christian donnant pouvoir à MAUDUIT Claude
- CHEVALIER Ginette donnant pouvoir à BIDAULT Alain
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à LEROI Annick
- DUTERTRE Annick donnant pouvoir à COUDER Michel
- FREMON Laurent donnant pouvoir à CHARTIER Philippe
- COLIN Serge donnant pouvoir à CORNUEIL Didier
- LETAY Jean-Yves
- DELOMMOT Jean-Michel
- MULOT Jean
- FRENEHARD Bruno (suppléant)
- FRENEHARD Gilles

### Absents :

- BELLANGER Geneviève
- CHEDHOMME Christian
- CHABRERIE Michel
- MICHEL Bernard

Secrétaire de séance : GOMAS Vincent



## **Délibération n°2019/144**

### ➤ **URBANISME : VALIDATION DU DIAGNOSTIC DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Vu la délibération n°2018/102 du 20 juin 2018 prescrivant l'élaboration du SCoT Maine Saosnois,

Le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire expose que, lancée depuis février 2019, la procédure d'élaboration du SCoT a été confiée le 28 décembre 2018 à un groupement de bureaux d'études représentée par ATOPIA, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'approbation du SCoT.

La première phase d'étude faisant l'objet de la présente délibération arrive à son terme. Elle consistait à réaliser un diagnostic territorial et environnemental du territoire, par l'établissement d'un état des lieux mettant en évidence ses contraintes et ses potentialités afin d'aboutir à l'identification des principaux enjeux pour le territoire à horizon 2040.

Le diagnostic partagé qui découle de cette première étape s'articule autour de 4 grandes thématiques (dynamique et attractivité résidentielle, ressources environnementales, dynamique économique, cadre de vie et aménagement-urbanisme) qui ont permis de mettre en évidence les dynamiques actuelles :

- Un positionnement territorial d'interface entre différentes influences et espaces géographiques dont le Maine Saosnois a tiré pour partie bénéfice mais dont les effets sont demeurés contenus,
- L'isolement relatif d'un territoire rural qui, en conséquence, a basé son développement sur la valorisation de ses propres ressources (agriculture, industrie, artisanat) et une organisation urbaine à partir de quatre pôles et un réseau de pôles de proximité,
- Une attractivité résidentielle en panne qui limite les économies résidentielle et productive du territoire,
- Une armature urbaine (1 ville-centre et 3 pôles structurants) qui s'est fragilisée avec des effets impactant pour la qualité de vie des habitants et générateurs de coûts publics, sociaux et environnementaux,
- Un système productif local qui présente des fragilités mais un modèle en transition et porteur de renouvellement des activités,
- Un environnement globalement préservé et un cadre de vie rural de qualité, alternatif aux grands ensembles urbains.

Ces constats ont permis de dégager des grands leviers d'intervention pour le développement futur du territoire :

- Des ressources locales encore peu valorisées : une filière bois à structurer (construction et énergie) ; une qualité de l'eau à améliorer ;
- Une filière agricole forte aux débouchés nombreux : pratiques culturelles, nouvelles cultures, évolution de l'élevage, valorisation énergétique,
- La digitalisation des modes de vie : télétravail, télémédecine, services itinérants,
- Des nouvelles solutions de mobilités entrantes et sortantes pour les déplacements de toutes les populations,
- Un cadre de vie rural à préserver : paysages, patrimoines bâtis anciens, présence du Parc Naturel Régional au nord, authenticité (bocage, haies préservées), réseau hydrographique dense et multiforme.
- Une économie résidentielle à développer : artisanat pour l'adaptation de l'habitat, silver-économie.

Cette 1<sup>ère</sup> phase a été marquée par de multiples temps d'échanges avec les élus du territoire, les personnes publiques associées, les acteurs de la société civile ainsi qu'avec les habitants.

Se sont tenus :

- 3 rencontres territoriales et 1 réunion avec les communes pôles,
- 1 séminaire et 3 ateliers réunissant acteurs de la société civile et élus,
- 2 Comités de Pilotage,
- 1 conseil des maires,
- 2 réunions publiques,
- 1 réunion avec les Personnes Publiques Associées.

Le dialogue et la participation ont également été mobilisés par la mise en place de différents outils de communication et de concertation (mise en place d'une exposition itinérante, d'une page dédiée sur le site internet). Cette méthode sera reconduite tout au long de la procédure d'élaboration.

Les prochaines étapes consisteront à définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa traduction en orientations et objectifs (DOO), avec à l'esprit d'aboutir à un développement équilibré du territoire et à la création d'une véritable identité. Au regard du calendrier des élections municipales, il est souhaité que le PADD soit défini en mars 2019 et que le projet de SCoT soit arrêté en juin 2021.

Considérant que la première étape d'élaboration du SCoT est achevée, et a été menée en étroite concertation avec les élus, partenaires, acteurs de la société civile et habitants, le Président demande au conseil de se prononcer sur le diagnostic du SCoT et l'Etat Initial de l'Environnement réalisé par les bureaux d'études ATOPIA, B&L Evolution et Nouveaux Territoires Consultants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 69 voix pour et 1 abstention**

- **APPROUVE** le diagnostic du SCoT et l'Etat Initial de l'Environnement réalisé par les bureaux d'études ATOPIA, B&L Evolution et Nouveaux Territoires Consultants.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président*

*Frédéric BEAUCHEF*

